

Lille, le 13 avril 2018

ARRETE N° 2018-069

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017 ;
Vu l'arrêté n°2018-068 du 13 avril 2018 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Christophe CAMART à Monsieur Vincent GUIDEZ, directeur des affaires financières ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Eric LECAT (AAE)**, directeur des marchés publics, à l'effet de signer, les actes relatifs aux marchés publics soumis au seuil de publicité suivants :

- publications des marchés publics via Achat Public et Marchés Online
- additifs dans le cadre des publicités relatives aux appels d'offres ouverts et marchés à procédure adaptée
- registres de dépôt des offres
- convocations aux commissions d'appel d'offres
- demandes de précision des offres relatives aux appels d'offres ouverts et marchés à procédure adaptée
- procès-verbaux de commission d'appel d'offres.

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille

Jean-Christophe CAMART

